Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 022-212201313-20260730-2026_068-DE

LoguivyPlougras

Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS

Département des Côtes d'Armor

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 juillet 2026

Nombre de membres :
- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 15

L'an deux-mil-vingt-six, le trente juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS, régulièrement convoqué par Arnaud LE FOLL, Maire, en date du 23 juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Arnaud LE FOLL, Maire.

Présents :	Arnaud LE FOLL, Gwenaelle SEGALEN, David VOGE, Marine PUGIEU, Didier LE GUEN, Didier TASSET, Franck RIDEL, Catherine DROUIN, Lucile VASSOUT, Gireg MOUTON, Yvon LE CREFF, Saïg RUBEUS
Absentes excusées :	Aziliz MONOT (pouvoir à Arnaud LE FOLL), Sophie LE DERFF (pouvoir à David VOGE) et Pauline GEY (pouvoir à Saïg RUBEUS)
Absent :	
Secrétaire de séance :	Didier TASSET

Délibération n°2026-068
Demandes de subventions des associations

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Marine PUGIEU, troisième adjointe au Maire, qui rappelle que le montant des subventions communales aux associations ont été adoptées par délibération n°2026-054 du 05 juin 2026, mais que quelques demandes nécessitaient un complément d'information.
Après réception des informations complémentaires, les membres de la commission jeunesse, vie associative et culturelle proposent les attributions suivantes :

Demande de subvention 2026 reçue =					
	2023	2024	2025	Prop.2026	Voté
Subvention d'administration générale					
Anciens combattants (14/18, 39/45, FNACA)		900 €	900 €	900 €	900 €
Subventions scolaires habitant commune					
Amicale Laïque	500 €	849 €	800 €	800 €	800 €

Après délibération, le Conseil Municipal,
à 13 pour, 2 abstentions (Lucile VASSOUT et Gireg MOUTON),
- Attribue une subvention communale de 900 € aux anciens combattants (14/18, 39/45 et FNACA) ;

à 14 pour, 1 contre (David VOGE),
- Attribue une subvention communale de 800 € à l'Amicale Laïque du RPI ;

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 022-212201313-20260730-2026_068-DE

LoguivyPlougras

Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS

Département des Côtes d'Armor

- Précise que la somme de 11 000 € disponible au chapitre 011-compte 65748 du budget prévisionnel 2026 permet la prise en charge de ces prévisions.

Acte rendu exécutoire après dépôt à la préfecture et publication ou notification

Le - 4 AOUT 2026

Le secrétaire de séance,
Didier TASSET
Conseiller Municipal

Le Maire,
Arnaud LE FOLL

MAIRIE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
REPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes d'Armor)